

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 21 juin 2017

Sujet: Rapport annuel 2016-2017 et Plan de travail 2017-2018 de la Commission des études

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.04 du Règlement relatif à la Commission des études (R-17), la Commission doit faire au Conseil, au plus tard le 15 juin de chaque année, un rapport de ses activités pour l'année scolaire écoulée et soumettre au Conseil son plan de travail pour la prochaine année scolaire;

ATTENDU le rapport annuel 2016-2017 de la Commission des études;

ATTENDU le plan de travail 2017-2018 déposé par la Commission des études;

IL EST RÉSOLU :

CA-385-04.2 *D'accepter le Rapport annuel 2016-2017 faisant état des activités de la Commission des études pour l'exercice en cours et d'approuver le Plan de travail 2017-2018 de ladite Commission.*

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Anne Milot
Secrétaire générale

Le 22 juin 2017
AM/oq